



COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE BUREAU DU COMITE MEUSE ET TRIANGLE DE BILLARD DU 27 MAI 2017

Tous les membres du comité sont présents, sauf S. GUYOT (excusé) et JM DUBOIS (non-excuse).

PREAMBULE:

Le président du CMTB, Christophe JAFFRÉ, ouvre la réunion et remercie la présence des membres du comité directeur présents. Ce dernier désire commencer par un tour de table concernant les ressentis de chacun sur la saison qui se termine. Il en ressort :

- Les points forts :
 - La nouvelle formule de jeu sur une journée
 - Les parties en distance réduite
 - Le bon déroulement du championnat équipe
 - Le site du CMTB

- Les points faibles:
 - Le championnat détente au billard à poches qui ne s'est pas fait (trop tard dans la saison, malgré une demande certaine).
 - Le championnat 5 quille qui s'essoufle
 - L'arbitrage
 - Les convocations tardives
 - un joueur extérieur qui participe au championnat CMTB.
 - Manque d'article sur le site du CMTB quand aux championnats et aux manifestations et formations diverses.

ARBITRAGE:

Alors qu'un stage d'arbitrage a eu lieu, les retours n'ont toujours pas eu lieu. Un rappel à la ligue GRAND EST va être fait par le président pour connaître la suite qui est donnée à cet examen.

Le président C. JAFFRE propose la création au sein du district d'un "grade" d'arbitre qui pourrait être dénommé "arbitre du CMTB".
ce statut permettrait à une personne ne désirant pas être convoqué pour une compétition hors des frontières du district de pouvoir arbitrer officiellement et d'être défrayer pour ces interventions.

FORMATIONS:

Un point sur les formations passées et à venir est fait par GIROUARD P.

Le président félicite ce dernier pour ces organisations et l'encourage vivement à continuer cette politique qui ne peut qu'être bénéfique pour les licenciés du CMTB.

FINANCES:

Christophe JAFFRE rappelle que sur une licence, la part départementale est de 6€, et que la cotisation compétiteur est de 5€. Pour un nombre de compétiteurs qui est de 74 au sein du CMTB, ce dernier verse 370€ à la ligue GE qui elle donne 600€ de subvention au district, soit un bénéfice de 230€ pour le CMTB.

Le président propose une nouvelle tarification dans un soucis de simplification et d'équité pour les clubs:

la part départementale passerait de 6€ à 1€ par licencié, mais la cotisation passerait de 20€ à 100€ pour le club.

un vote est fait pour que cette proposition soit soumise à l'assemblée générale:

pour: 12
contre: 0
abstention : 0

COMMISSION SPORTIVE:

point 1 : Le CMTB doit restée la passerelle entre la Ligue et le joueur. Le président tient à ce que la ligue GE respecte cette demande et un courrier lui sera adressé dans ce sens.

point 2: Pour la saison prochaine, tout joueur forfait sans excuses ne sera pas inscrit automatiquement pour le tour suivant. Cela ne se fera que sur demande express du joueur avec excuse jugée recevable.

point 3: En cas de forfait d'un joueur, le club recevant la compétition reste le même ,et ce même si le joueur forfait est le seul joueur du club.

point 4: La commission sportive réfléchit à l'élaboration d'une fiche de fin de compétition qui devra être rempli par le directeur de jeu et qui relatera les aléas et problèmes rencontrés. De ce fait, le responsable sportif sera au courant de ces faits.

DIVERS:

Christophe JAFFRÉ se propose de réfléchir afin de dynamiser l'assemblée générale du CMTB.

Le président propose de se réunir pendant une journée ou se feront les réunions, proclamation des résultats et palmares entrecoupés d'animations diverses.

Le soir, un dîner spectacle avec les conjointes des licenciés ponctuera cette assemblée générale du CMTB.

Le président du CMTB, Christophe JAFFRÉ, clôt cette réunion.

Le Président, Christophe JAFFRÉ,

Le Secrétaire, Stéphane LECLERC,

☎ 06 62 18 95 36

Secrétaire du CMTB : Stéphane LECLERC

✉ stephane.leclerc@cmtbillard.com

• cmtbillard.com